Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23 AVR. 2025
ID : 059-215903758-20250410-2025_GR_1183-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 24.03.2025 Date d'affichage 24.03.2025	**PRÉSENTS :** Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE **ABSENT :** **ABSENTS EXCUSÉS** : **ONT DONNÉ PROCURATION :** Martine DELZENNE à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Pascal ROUSSEAU, Audrey VERHAEGHE à Séverine FRACKOWIAK **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Carole HURIAU

Délibération n° 33/2025/LM/ND
Objet : Ratification du changement de dénomination de la « Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent » en « Cœur d'Ostrevent Agglo »

Préambule

Par courrier du 5 février 2025, le Cœur d'Ostrevent Agglo a sollicité la commune pour ratifier le changement de dénomination sociale de l'EPCI « Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent » en « Cœur d'Ostrevent Agglo », approuvé par la Délibération du 28 novembre 2024. Aussi, en la qualité de commune membre, il convient de délibérer pour approuver cette nouvelle appellation.
En conséquence, il est proposé :

- *D'approuver le changement de dénomination de Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent en Cœur d'Ostrevent Agglo,*
- *De charger le Maire de la commune de notifier la présente délibération à Cœur d'Ostrevent Agglo, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour accompagner cette modification,*
- *De transmettre la présente délibération aux services de l'état compétents et aux autres partenaires concernés.*

Le Conseil Municipal de la commune de Marchiennes, réuni le 10 avril 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23 AVR. 2025
ID : 059-215903758-20250410-2025_GR_1183-DE

Vu l'avis de la commission « Finances-Administration Générale-Ressources Humaines » en date du 17 mars 2025,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent en date du 28 novembre 2024 portant sur le changement de dénomination en Cœur d'Ostrevent Agglo ;

Vu la consultation des communes membres par l'EPCI concernant ce changement de dénomination ;

Vu la nécessité pour la commune de se prononcer sur cette modification ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent a engagé une réflexion sur son identité et sa communication afin de renforcer sa visibilité et sa cohésion territoriale ;

Considérant que la nouvelle dénomination proposée, Cœur d'Ostrevent Agglo, reflète mieux les réalités géographiques, historiques et économiques du territoire ;

Considérant que ce changement de nom ne modifie en rien les compétences, les statuts ou le fonctionnement de l'EPCI, mais vise à renforcer son attractivité et sa lisibilité ;

Considérant que la commune de Marchiennes, a été consultée et a exprimé un avis favorable à cette modification ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le changement de dénomination de Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent en Cœur d'Ostrevent Agglo,
- De charger le Maire de la commune de notifier la présente délibération à Cœur d'Ostrevent Agglo, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour accompagner cette modification,
- De transmettre la présente délibération aux services de l'état compétents et aux autres partenaires concernés.

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** ☒ Majorité ☐
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ